

PLAN DE L'EXPOSE

Introduction

3 préalables :

finalité du séminaire ; présupposé de continuité ; nature philosophique du cours.

2 objectifs :

- objectif spécial : *réfuter le centralisme républicain et construire le principe fédératif* (enjeux philosophiques et politiques)
- objectif général : *dépasser « l'illusion politique » (Ellul) à partir de deux penseurs de 1848 - Comte et Proudhon* – (enjeux historiographiques et politiques)

I. Laïcité politique et maturité sociale

1. le principe de laïcité et la sortie du théologico-politique (rappels et nouvelles conséquences)
Principes et valeurs ; Autorité et nécessité (« tout pouvoir est militaire » Alain); l'école et l'idée de maturité.
2. Politiques d'enfance et politiques de maturité
esprit positif et réalité sociale ; que le principe de laïcité découle d'une compréhension positive de l'ordre humain (tolérance et avenir) ; le fétichisme politique : irresponsabilité et aveuglement.
3. Exemples de politique métaphysique : la sociale démocratie (Tableau 1)
Suffrage universel ; gouvernement ; éducation nationale ; l'anarchie de l'opinion publique.

II. République et fédéralisme

1. L'idée de hiérarchie d'institutions
L'institution comme structure politique : abolition de la distinction entre privé et public ; classement social et généralité des fonctions.
2. Pacte fédératif et séparation des pouvoirs
Responsabilité et pacte fédératif (Proudhon) ; lucidité publique et sacerdoce positif (Comte).

Conclusion

Résumé (tableau 2) et conséquences actuelles.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

Proudhon :

- *Confessions d'un révolutionnaire* (1849), Dijon, presses du réel, 2002.
- *Idée générale de la Révolution au XIX^{ème} siècle* (1851), Antony, Tops-Trinquier, 2000.
- *Du principe fédératif* (1863), Antony, Tops-Trinquier, 1997.
- *De la capacité politique des classes ouvrières* (1865, posthume), Paris, édition du monde libertaire, 1977 (2 vol).

Comte :

- *Les conclusions générales du cours de philosophie positive* (1842), Paris, Pocket, 2003 [leçons 58-60 et en appendice la fin de la 57^{ème} leçon.]
- *Discours sur l'ensemble du positivisme* (1848), GF.
- *Catéchisme positiviste* (1852) et *Appel aux conservateurs* (1855), Paris, les éditions du Sandre, 2009 [les deux « résumés » accessibles du *Système de politique positive*, encore non réédité.]

Autres lectures utiles :

- Alain, *Propos sur les pouvoirs*, Gallimard, folio ; *Propos sur l'éducation*, PUF quadriges.
- Ellul, J. *L'illusion politique* (1965), réédition, la Table ronde, 2004.
- Simone Weil, *L'enracinement* (posthume), folio Gallimard, et la *Note sur la suppression générale des partis politiques* (posthume), chez Climats (2006).
- Merleau-Ponty, M., « Pour la vérité », in *Sens et non sens*, Gallimard, 1996.

Autres références et textes divers : www.fredericdupin.wordpress.com

Tableau 1

	Présumé théologique	Organes sociaux	Contradiction essentielle	Dissolution fonctionnelle
Suffrage universel	Droit divin	Électeurs	Critique / légitimation	Liberté d'expression Responsabilité et publicité des actes
Gouvernement	Providence	Administration	Contrôle / exécution	Hierarchie des institutions sociales (détermination des providences réelles)
Education nationale	Rédemption / élection	Professeurs	Sélection sociale / égalité politique	Liberté d'enseignement Responsabilité sociale des entreprises

Tableau 2

		Démocratie	République	Fédération
Idée	<i>Principe</i>	Foi	Doute	Nécessité
	<i>Postulat</i>	Orthodoxie	Rationalité	Science
Concept	<i>Forme</i>	Communauté	Singularité	Série sociale
	<i>Caractère</i>	Statique	Critique	Dynamique
	<i>Structure</i>	Autorité	Citoyenneté	Hierarchie des institutions
Phénomène	<i>Modalités politiques</i>	Arbitrage (Salomon) D'où contrat de soumission (Hobbes)	Délibération (Rousseau) D'où contrat d'association (Rousseau)	Responsabilité (Comte) D'où contrat de fédération (Proudhon)
	<i>Moyen propre</i>	Gouvernement	Suffrage	Séparation du spirituel et du temporel
	<i>Organe spécifique</i>	Etat	Ecole	Sacerdoce
Mouvement historique abstrait (de gauche à droite)¹		<ul style="list-style-type: none"> - <i>Structurellement cumulatif</i> : aucune institution humaine effective n'est appelée à disparaître totalement ; son influence décroît simplement à mesure que s'instituent de nouvelles institutions. - <i>Religieusement orienté</i> : diminution progressive des influences politiques au profit des influences morales. La libre convergence se substitue peu à peu au gouvernement (décadence de l'Etat). 		

¹ Manque fétichisme originel et biocratie finale (fin de la division principe/postulat).

UN PROPOS D'ALAIN

J'enseigne l'obéissance. Le lecteur rugueux va me dire que je suis payé pour cela. Il est vrai. Mais si nos Grands Messieurs m'entendaient sur l'obéissance, ils jugeraient qu'ils placent bien mal leur argent ; cette espèce est insatiable ; ne veulent-ils pas, avec l'obéissance, le respect et même l'amour ? Eh bien, lecteur rugueux, faisons nos comptes, entre eux et moi, entre toi et moi.

Tout pouvoir est absolu. La guerre fait comprendre ces choses-là. Une action ne peut réussir que par l'accord des exécutants ; et, quand ils auraient la meilleure volonté du monde, ils ne s'accorderont pourtant que par la prompte exécution des ordres, sans qu'aucun des subordonnés s'amuse à juger et à discuter. Qu'est-ce à dire, sinon que, devant le refus ou seulement l'hésitation, le chef doit forcer l'obéissance ? Cela conduit aussitôt à la dernière menace et l'instant d'après, à la suprême punition, sans quoi la menace serait ridicule. J'admire que des gens, qui reçoivent aisément la guerre parmi les choses possibles, invoquent pourtant ici l'humanité et la justice, comme si l'on avait le loisir d'être humain et juste quand l'ennemi pousse. Il faut savoir ce que l'on veut.

Il n'y a point de paix, car il y a plus d'un ennemi. C'est pourquoi tout pouvoir est militaire. Feu ou eau. La rue est barrée. Vous demandez pourquoi ; mais le gardien ne sait pas pourquoi. Alors, invoquant les droits du citoyen, vous voulez passer. Le gardien s'y oppose militairement ; il appelle ses réserves ; si vous faites le méchant, vous êtes un peu assommé ; si vous montrez des armes, le gardien prend les devants et vous tue. Quand le pouvoir n'est pas résolu à forcer l'obéissance, il n'y a plus de pouvoir. Si le citoyen ne comprend pas et n'approuve pas ce puissant mécanisme bien avant de le craindre, il n'y a plus d'ordre ; la guerre est à tous les coins de rue, le spectateur reçoit des coups et la justice périt.

Très bien. Et voilà ce que le Fascisme enferme de vrai voilà ce que beaucoup d'hommes sentent vivement. Mais il faut comprendre ; il faut circonscrire ; il faut limiter, contrôler, surveiller, juger ces terribles pouvoirs. Car il n'est point d'homme qui, pouvant tout et sans contrôle, ne sacrifie la justice à ses passions ; et de bonne foi ; car l'homme puissant se croit lui-même. C'est pourquoi cette obéissance des civilisés serait pour effrayer, s'ils ne se juraient à eux-mêmes de résister continuellement et obstinément aux pouvoirs. Mais comment ? Que leur reste-t-il puisqu'ils obéissent ? Il leur reste l'opinion.

L'esprit ne doit jamais obéissance. Une preuve de géométrie suffit à le montrer ; car si vous la croyez sur parole, vous êtes un sot ; vous trahissez l'esprit. Ce jugement intérieur, dernier refuge, et suffisant refuge, il faut le garder ; il ne faut jamais le donner. Suffisant refuge ? Ce qui me le fait croire, c'est que ce qui subsiste d'esclavage vient bien clairement de ce que le citoyen jette aux pieds du chef son jugement aussi. Il admire ; c'est son bonheur ; et pourtant il sait ce que cela lui coûte. Pour moi, je n'arrive pas à comprendre que le citoyen chasseur à pied, j'appelle ainsi le bon citoyen, l'ami de l'ordre, l'exécutant fidèle jusqu'à la mort, se permette encore de donner quelque chose de plus, j'entends d'acclamer, d'approuver, d'aimer le chef impitoyable. Mais plutôt je voudrais que le citoyen restât inflexible de son côté, inflexible d'esprit, armé de défiance, et toujours se tenant dans le doute quant aux projets et aux raisons du chef. Cela revient à se priver du bonheur de l'union sacrée, en vue d'éviter de plus grands maux. Par exemple, ne point croire, par un abus d'obéissance, qu'une guerre est ou était inévitable ; ne point croire que les impôts sont calculés au plus juste, et les dépenses de même ; et ainsi du reste. Exercer donc un contrôle clairvoyant, résolu, sans cœur, sur les actions et encore plus sur les discours du chef. Communiquer à ses représentants le même esprit de résistance et de critique, de façon que le pouvoir se sache jugé. Car, si le respect, l'amitié, les égards se glissent par là, la justice et la liberté sont perdues, et la sécurité elle-même est perdue. Songez à l'affaire Dreyfus, qui, fort à propos, réparait en bonne lumière. Je sais bien que vous, bon citoyen, qui n'avez pas vu ces choses, vous n'arrivez pas à les croire. C'est qu'il faudrait comprendre que des abus aussi énormes, et tranquillement avoués, sont le fruit inévitable du pouvoir sans contrôle. Il n'y a aucune raison pour que l'homme qui s'élève gagne les vertus qui le préserveront de trop se croire ; il y a beaucoup de raisons pour qu'en s'élevant il perde ces vertus, même s'il les a. Ces réflexions amères, mais utiles, donnent une idée de l'esprit radical, très bien nommé, mais encore mal compris par ces âmes faibles qui ne savent pas obéir sans aimer. Es-tu content, lecteur rugueux ? Non, peut-être. Je ne demande pas si le pouvoir est content. Il n'est jamais content ; il veut tout.

Alain, *Propos sur l'éducation* (1932), Propos 83

TEXTE D'AUGUSTE COMTE

Science politique et esprit positif

Les gouvernants voudraient faire admettre la maxime qu'eux seuls sont susceptibles de voir juste en politique, et que par conséquent il n'appartient qu'à eux d'avoir une opinion à ce sujet. Ils ont bien leurs raisons pour parler ainsi, et les gouvernés ont aussi les leurs, qui sont précisément les mêmes, pour refuser d'admettre ce principe, qui, effectivement considéré en lui-même, et sans aucun préjugé, soit de gouvernant, soit de gouverné, est tout à fait absurde. Car les gouvernants sont, au contraire, par leur position, même en les supposant honnêtes, les plus incapables d'avoir une opinion juste et élevée sur la politique générale ; puisque plus on est enfoncé dans la pratique, moins on doit voir juste sur la théorie. Une condition capitale pour un publiciste qui veut se faire des idées politiques larges, est de s'abstenir rigoureusement de tout emploi ou fonction publique : comment pourrait-il être à la fois acteur et spectateur ?

Mais on est tombé, à cet égard, d'un excès dans un autre. En combattant la prétention ridicule du savoir politique exclusif des gouvernants, en a engendré, dans les gouvernés, le préjugé, non moins ridicule, quoique moins dangereux, que tout homme est apte à se former, par le seul instinct, une opinion juste sur le système politique, et chacun a prétendu devoir s'ériger en législateur.

Il est singulier, comme l'a fait observer Condorcet, que les hommes jugent impertinent de prétendre savoir la physique ou l'astronomie, etc., sans avoir étudié ces sciences, et qu'ils croient en même temps que tout le monde doit savoir la science politique, et avoir une opinion fixe et tranchante sur ses principes les plus abstraits, sans qu'il soit nécessaire d'avoir la peine d'y réfléchir, et d'en avoir fait un objet spécial d'étude.

Cela tient, comme aurait dû ajouter Condorcet, à ce que la politique n'est point encore une science positive : car il est évident que, quand elle le sera devenue, tout le monde comprendra que, pour la connaître, il est indispensable d'avoir étudié les observations et les déductions sur lesquelles elle sera fondée.

Comte, *Séparation générale des opinions et des désirs* (1819).

Absurdité de la distinction entre public et privé : dignité morale du travail.

Avant de procéder immédiatement à cette importante indication, il faut d'abord écarter entièrement la distinction vulgaire entre les deux sortes de fonctions respectivement qualifiées de publiques et privées. Cette division empirique propre à nos mœurs transitoires constituerait en effet un obstacle insurmontable à toute saine conception du classement social, par l'impossibilité de ramener cette avine démarcation à aucune vue rationnelle. Dans toute société vraiment constituée, chaque membre peut et doit être envisagé comme un véritable fonctionnaire public, en tant que son activité particulière concourt à l'économie générale suivant une destination régulière, dont l'influence est universellement sentie ; sauf l'existence oisive ou purement négative, toujours exceptionnelle, et que la société moderne fera bientôt disparaître essentiellement. (...)

La dignité qui anime encore le plus obscur soldat dans l'exercice de ses plus modestes fonctions n'est point sans doute particulière à l'ordre militaire ; elle convient également à tout ce qui est systématisé ; elle ennoblira un jour les plus simples professions actuelles, quand l'éducation positive, faisant partout prévaloir une juste notion générale de la sociabilité moderne aura pu rendre suffisamment appréciable à tous la participation continue de chaque activité partielle à l'économie commune. Ainsi, la cessation vulgaire de la division encore existante entre les professions publiques et privées et les professions publiques dépend nécessairement de la régénération universelle des idées et des mœurs modernes. (...) [les philosophes positifs] devront donc considérer comme publiques les fonctions qualifiées actuellement de privées, après avoir d'abord judicieusement écarté de l'économie finale, suivant les indications de la saine théorie historique, les diverses fonctions destinées à disparaître essentiellement. (...) Quoique cette élévation finale des professions privées à la dignité des fonctions publiques ne doive, sans doute, rien changer d'essentiel au mode actuel de leur exercice spécial, elle transformera profondément leur esprit général et devra même affecter beaucoup leurs conditions usuelles. Tandis que, d'une part, une telle appréciation normale développera, chez tous les rangs quelconques de la société positive, un noble sentiment personnel de valeur sociale, elle y fera, d'une autre part, sentir la nécessité permanente d'une certaine discipline systématique, naturellement incompatible avec le caractère purement individuel, et tendant à garantir les obligations, soit préliminaires, soit continues, propres à chaque carrière.

Comte, *Cours de philosophie positive*, 57^{ème} leçon (1842)

Travail et éducation, la cause populaire étrangère aux combinaisons politiques

En considérant aujourd'hui, sous l'aspect le plus général, cette réaction fondamentale de la cause populaire sur l'avènement de la réorganisation spirituelle, on concevra facilement que la situation actuelle ne comporte aucune autre impulsion réelle susceptible d'entraîner suffisamment la société vers cette issue nécessaire. Les débats, de plus en plus misérables, qui s'agitent maintenant à grand bruit parmi les classes supérieures, tendent naturellement à écarter les esprits de toute véritable réorganisation sociale, pour réduire de plus en plus la politique officielle à des luttes personnelles, aussi stériles que perturbatrices. Abstraction faite des intérêts populaires proprement dits, on ne trouve plus, en effet, que des ambitions pleinement compatibles avec la conservation indéfinie de l'organisme putréfié que la décomposition moderne nous a transmis, pourvu que la direction leur en soit livrée ; en même temps, les habitudes métaphysiques, entretenues par ces conflits constitutionnels, rendent les intelligences radicalement incapables de s'élever à la conception d'aucun système social. On peut donc affirmer aujourd'hui que *rien de fondamental ne saurait être entrepris dans la sphère, de plus en plus, étroite, de la politique légale* ; et en ce sens, tous ceux qui tentent, même aveuglément, d'en sortir exercent partiellement une utile influence, qui n'est pas entièrement annulée par leurs aberrations trop fréquentes. Mieux on analysera cette situation, plus on se convaincra que le point de vue populaire est désormais le seul qui puisse spontanément offrir à la fois assez de grandeur et de netteté pour placer convenablement les esprits actuels dans une direction vraiment organique, suffisamment conforme aux indications philosophiques résultées d'une saine appréciation de l'ensemble du passé humain. Les vaines substitutions de personnes, ministérielles ou même royales, qui préoccupent tant les divers partis actuels, doivent naturellement devenir très indifférentes au peuple, dont les propres intérêts sociaux n'en sauraient être aucunement affectés ; il en est à peu près ainsi, au fond, des débats en apparence plus graves, quoique réellement analogues, relatifs à l'exercice actif de ce qu'on appelle les droits politiques, pour lesquels les prolétaires modernes éprouveront toujours fort peu d'attraits, malgré les artifices journaliers d'une excitation métaphysique. *Assurer convenablement à tous le travail et l'éducation, comme je l'ai indiqué, constituera toujours le seul objet essentiel de la politique populaire proprement dite* ; or ce grand but, fort étranger aux combinaisons constitutionnelles, ne saurait être suffisamment réalisé, d'après nos explications antérieures, que par une véritable réorganisation, d'abord et surtout spirituelle, ensuite et accessoirement temporelle. Tel est donc le lien fondamental que l'ensemble de la situation moderne institue spontanément entre les besoins populaires et les tendances philosophiques, et d'après lequel le vrai point de vue social prévaudra graduellement à mesure que l'active intervention des réclamations prolétaires viendra caractériser de plus en plus le grand problème politique. Aucune autre classe actuelle ne saurait être, par l'influence instinctive de sa position naturelle, aussi bien disposée que le peuple à marcher directement vers la régénération finale. En même temps, les bons esprits populaires, quand les circonstances les ont suffisamment cultivés, surtout en France, où tout doit aujourd'hui commencer, pleinement affranchis de toute philosophie théologique, et chez lesquels la philosophie métaphysique n'a pu s'enraciner profondément, par suite même du défaut d'éducation régulière, doivent être réellement moins éloignés d'ordinaire du régime positif que les intelligences laborieusement préparées par une vicieuse instruction de mots et d'entités, ou même que la plupart des entendements absorbés par des spécialités trop étroites et trop mal conçues. Quoique les illusions métaphysiques inhérentes à la politique moderne exercent encore une déplorable influence, ci-dessus soigneusement appréciée, elles y ont cependant moins d'empire habituel que parmi les autres classes actives de la société actuelle. Aussi, quand la philosophie positive aura pu suffisamment pénétrer chez nos prolétaires, je ne doute pas qu'elle n'y trouve un plus heureux accueil que partout ailleurs. On conçoit ainsi comment, outre les inspirations démagogiques propres à la métaphysique négative, et l'urgente stimulation des plus impérieuses circonstances, l'admirable instinct progressif qui caractérisa notre grande assemblée républicaine y avait directement conduit les meilleurs esprits, même spéculatifs, à concevoir la cause populaire proprement dite comme le but essentiel de la vraie politique révolutionnaire. Si l'on considère,

enfin, cette heureuse impulsion populaire quant à sa réaction nécessaire sur les dispositions actuelles, mentales et morales, des classes supérieures, il sera facile de reconnaître combien elle est indispensable pour développer une convenable appréciation de la situation fondamentale. Chez ces classes, partout plus ou moins viciées aujourd'hui par l'empirisme métaphysique et par l'égoïsme aristocratique, l'antagonisme populaire est seul susceptible de susciter assez énergiquement des vues élevées et des sentiments généreux. Dans les douloureuses collisions que nous prépare nécessairement l'anarchie actuelle, sous l'excitation spontanée des passions haineuses et d'utopies subversives, les vrais philosophes qui les auront prévues seront déjà préparés à y faire convenablement ressortir les grandes leçons sociales qu'elles doivent offrir à tous, en montrant ainsi aux uns et aux autres l'insuffisance inévitable des mesures purement politiques pour la juste destination qu'ils ont respectivement en vue, les uns quant au progrès, les autres quant à l'ordre, dont la commune réalisation doit maintenant dépendre d'une réorganisation totale, d'abord et surtout spirituelle. La fatale infirmité de notre nature, soit intellectuelle, soit affective, oblige peut-être à regarder aujourd'hui ces tristes conflits comme seuls susceptibles de faire suffisamment pénétrer partout, et surtout chez les classes dirigeantes, une conviction aussi indispensable, et pourtant aussi opposée à l'ensemble des habitudes et des inclinations actuellement dominantes. On peut du moins assurer que, si ces orages sont réellement évitables, ce ne saurait être que d'après un vaste développement systématique de la véritable action philosophique, dont l'avènement social est, au contraire, aveuglément repoussé, de nos jours, par les hommes d'État de tous les partis. Bonaparte a laissé misérablement échapper la plus heureuse occasion possible de préparer ainsi l'avenir : il est peu probable que surgisse désormais aucune autorité temporelle, soit personnelle, soit collective, propre à réparer suffisamment, sous ce rapport, cette immense aberration, que l'histoire déplorera un jour comme la plus funeste, sans doute, à l'ensemble de l'évolution moderne.

Comte, *Cours de philosophie positive*, 57^{ème} leçon (1842)

Le libéralisme économique, viciuse organisation du travail et fauteur de guerres

L'activité guerrière est spontanément synthétique, et l'activité pacifique naturellement analytique ; parce que la première se rapporte à l'ordre humain, où prévaut l'unité, tandis que la seconde se borne à l'ordre extérieur, caractérisé par la dispersion. (...) De là résultent la tendance directe des guerriers vers l'essor collectif, et la longue persistance des travailleurs dans l'isolement domestique. (...) On reconnaît ainsi que l'activité pacifique conduit spontanément à l'association universelle, seule source de sa systématisation, tandis que l'essor guerrier ne comportait que la société civique. Cette distinction explique à la fois la supériorité finale de l'état industriel et la lenteur nécessaire de son avènement décisif. Il n'a pu surgir qu'en Occident après l'épuisement irrévocable, non seulement de la guerre, conquérante ou défensive, mais aussi de la synthèse absolue, théologique ou métaphysique. La systématisation du travail exigeait à la fois l'ascendant des mœurs pacifiques, seule susceptibles de l'universalité qu'elle suppose, et la prépondérance de l'esprit positif, unique base de la coordination industrielle. (...)

Jusqu'à présents, les seuls occidentaux qui se soient sérieusement efforcés de systématiser le travail [les libéraux anglais] se sont bornés à tenter de rétablir, sous un autre mode, le caractère civique de l'antiquité. Leur patriotisme n'était pas moins hostile aux autres nationalités que celui des peuples anciens, puisqu'il voulait seulement substituer la domination industrielle à l'ascendant militaire. Quoique ces tentatives fussent trop contradictoires pour comporter un essor suffisant, elles se sont montrés bientôt plus oppressives que les conquêtes antérieures ; puisque celles-ci suscitèrent partout l'incorporation, d'abord forcée puis libre, tandis que celles-là tendirent à détruire. Aspirant à résoudre le problème de l'activité collective en éludant sa destination morale, elles aboutirent à rétrograder en conservant la guerre pour l'industrie, ce qui les a radicalement discrédités après deux siècles de pénibles essais. Chez la nation où l'isolement territorial, le protestantisme officiel et l'ascendant aristocratique se sont spontanément combinés pour procurer une apparente consistance à cette viciuse systématisation du travail, la paix et la liberté l'ont déjà fait avorter. (...)

Si nos prédécesseurs nous avaient traités comme l'égoïsme démagogique voudrait traiter nos successeurs, l'humanité n'aurait jamais amélioré sa situation et sa nature.

Comte, *Système de politique positive*, tome IV, chapitre IV (1854).

TEXTES DE PROUDHON

L'échec de la République inscrit dans sa fascination pour la politique de gouvernement

Ce qu'il s'agissait d'organiser après le 4 août n'était pas le gouvernement, puisqu'en faisant du gouvernement, on ne faisait autre chose que rétablir les anciens cadres ; c'était l'économie nationale et la balance des intérêts. Puisque, d'après la loi nouvelle, la naissance ne comptait plus dans la condition du citoyen, que le travail était tout, que la propriété elle-même en relevait ; (...) il était évident que le problème de la Révolution consistait, après avoir aboli en France le régime féodal ou militaire, à constituer partout à sa place le régime égalitaire ou industriel. (...)

Toutes les idées étaient à la politique. La contre-révolution aidant, le parti révolutionnaire, forcé momentanément de se mettre sur la défensive et de s'organiser pour la guerre, la nation fut de nouveau livrée aux gens d'épée et aux légistes. On eut dit que noblesse, clergé, monarchie, n'avaient disparu que pour faire place à des gouvernants d'une autre race, constitutionnels anglo-manes, républicains classiques, démocrates policiers, infatués des spartiates, des romains, et surtout de leurs propres personnes, au demeurant fort peu soucieux des véritables besoins du pays, qui, n'y comprenant plus rien, les laissa s'entre-tuer à leur aise, et finit par s'attacher à la fortune d'un soldat.

Pour exprimer en deux mots toute ma pensée, les révolutionnaires faillirent à leur propre mission dès la prise de la Bastille, comme ils y ont failli le lendemain de février, et par les mêmes causes : l'absence de notion économique, le préjugé gouvernemental, la méfiance où il se tenait du prolétariat.

Proudhon, *Idee générale de la Révolution au XIXème* (1851), II, 1.

La liberté, l'égalité, le progrès avec toutes leurs conséquences oratoires, se lisent dans le texte des constitutions et des lois ; il n'en est vestige dans les institutions. Une féodalité ignoble, basée sur l'agiotage mercantile et industriel, le chaos des intérêts, l'antagonisme des principes, la dépravation du droit, a remplacé l'ancienne hiérarchie des classes ; les abus ont quitté la physionomie qu'ils avaient avant 89, pour reprendre une autre organisation ; ils n'ont diminué ni de nombre ni de gravité. A force de préoccupations politiques, nous avons perdu de vue l'économie sociale. C'est ainsi que le parti

démocratique lui-même, l'héritier de la première révolution, en est venu à vouloir réformer la société par l'initiative de l'État, créer des institutions par la vertu prolifique du pouvoir, corriger l'abus, en un mot, par l'abus même.

Cette fascination dominant les intelligences, la société tourne dans un siècle de déceptions, poussant le capital à une agglomération toujours plus écrasante, l'État à une extension toujours plus tyrannique de ses prérogatives, la classe travailleuse à une déchéance physique, morale et intellectuelle irréparable.

Dire que la Révolution de 89, n'ayant rien fondé, ne nous a point affranchis, mais seulement changés de misère, dire, en conséquence, qu'une révolution nouvelle, organisatrice et réparatrice, est nécessaire pour combler le vide creusé par la première : c'est pour beaucoup avancer une proposition paradoxale, scandaleuse, pleines de troubles et de désastres. Les partisans plus ou moins nantis du régime constitutionnel n'en conviennent pas ; les démocrates attachés à la lettre de 93, et qu'une pareille besogne épouvante, s'y opposent. Suivant les uns et les autres, il n'existe que des souffrances accidentelles, dues surtout à l'incapacité des dépositaires du pouvoir, et qu'une démocratie vigoureuse guérirait. De là l'inquiétude, pour ne pas dire l'antipathie que leur inspire la Révolution, et cette politique réactionnaire où ils se sont engagés après février.

Cependant l'évidence des faits est telle, les statistiques, les enquêtes, ont si fort élucidé la matière qu'il y a désormais sottise ou mauvaise foi à argumenter d'une politique meilleure, là où tout accuse la contradiction et l'impuissance du gouvernement. C'est à la place même de ce régime gouvernemental, féodal et militaire, imité de celui des anciens rois, qu'il faut élever l'édifice nouveau des institutions industrielles ; c'est à la place de cette centralisation matérialiste et absorbante des pouvoirs politiques, nous devons créer la centralisation intellectuelle et libérale des forces économiques.

Proudhon, *Idee générale de la Révolution au XIXème* (1851), II, 2.

Le contrat de fédération

Pour que le contrat politique remplisse la condition synallagmatique et commutative que suggère l'idée de démocratie ; pour que, se renfermant dans de sages limites, il reste avantageux et commode à tous, il faut que le citoyen, en entrant dans l'association, 1° ait autant à recevoir de l'État qu'il lui sacrifie ; 2° qu'il conserve toute sa liberté, sa souveraineté et son initiative, moins ce qui est relatif à l'objet spécial pour lequel le contrat est formé et dont on demande la garantie à l'État. Ainsi réglé et compris, le contrat politique est ce que j'appelle une *fédération*. (...)

D'après ces principes, le contrat de fédération ayant pour objet, en termes généraux, de garantir aux États confédérés leur souveraineté, leur territoire la liberté de leurs citoyens ; de régler leurs différends ; de pourvoir, par des mesures générales à tout ce qui intéresse la prospérité commune, ce contrat, dis-je, malgré la grandeur des intérêts engagés, est essentiellement *restreint*. L'autorité chargée de son exécution ne peut jamais l'emporter sur ses constituantes ; je veux dire que les attributions fédérales ne peuvent jamais excéder en nombre ni en réalité celles des autorités communales ou provinciales, de même que celles-ci ne peuvent excéder les droits et prérogative de l'homme et du citoyen. S'il en était autrement, la commune serait une communauté ; la fédération redeviendrait une centralisation monarchique ; l'autorité fédérale, de simple mandataire et fonction subordonnée qu'elle doit être, serait regardée comme prépondérante ; au lieu d'être limitée à un service spécial, elle tendrait à embrasser toute activité et toute initiative ; les États confédérés seraient convertis en préfetures, intendances, succursales ou régies.

Proudhon, *Du principe fédératif* (1863), I, VII, « Dégagement de l'idée de fédération ».

Dans la théorie de Jean-Jacques Rousseau, qui est celle de Robespierre et des Jacobins, le contrat social est une fiction de légiste, imaginée pour rendre raison, autrement que par le droit divin, l'autorité paternelle ou la nécessité sociale, de la formation de l'État et des rapports entre le gouvernement et les individus. Cette théorie, empruntée aux calvinistes, était un progrès en 1764, puisqu'elle avait pour but de ramener à une loi de raison ce qui jusque là avait été comme une appartenance de la loi de la nature ou de la religion. Dans le système fédératif, le contrat social est plus qu'une fiction, c'est un pacte positif, effectif, qui a été réellement proposé, discuté, voté, adopté, et qui se modifie régulièrement à la volonté des contractants. Entre le contrat fédératif et celui de Rousseau et de 93, il y a toute la distance de la réalité à l'hypothèse.

Proudhon, *Du principe fédératif* (1863), I, VII, « Dégagement de l'idée de fédération » (note de Proudhon).

Partage des pouvoirs ou restriction du pouvoir ?

Tous les articles d'une constitution peuvent se ramener à un article unique, celui qui concerne le rôle et la compétence de ce grand fonctionnaire qui a nom l'État. Nos assemblées nationales se sont occupées à l'envie de la distinction et de la séparation des pouvoirs, c'est-à-dire des facultés d'action de l'État ; quand à la compétence de l'État en elle-même, à son étendue, à son objet, on ne voit pas que personne s'en soit beaucoup inquiété. On a songé au *partage*, comme disait naïvement un ministre de 1848 ; quant à la chose à partager, il a paru généralement que plus il y en aurait, plus la fête serait belle. Et pourtant la délimitation du rôle de l'État est une question de vie ou de mort pour la liberté, collective et individuelle.

Le contrat de fédération, dont l'essence est de réserver toujours plus aux citoyens qu'à l'État, aux autorités municipales et provinciales plus qu'à l'autorité centrale, pouvait seul nous mettre sur le chemin de la vérité.

Dans une société libre, le rôle de l'État ou Gouvernement est par excellence un rôle de législation, d'institution, de création, d'inauguration, d'installation ; c'est le moins possible un rôle d'exécution. A cet égard, le nom de *pouvoir exécutif*, par lequel on désigne ces aspects de la puissance souveraine, a singulièrement contribué à fausser les idées. L'État n'est pas un entrepreneur de services publics, ce qui serait l'assimiler aux industriels qui se chargent à forfait des travaux de la cité. L'État, soit qu'il édicte, soit qu'il agisse, soit qu'il surveille, est le générateur et le directeur suprême du mouvement ; si parfois il met la main à la manœuvre, c'est à titre de première manifestation, pour donner l'impulsion et poser un exemple. La création opérée, l'installation ou l'inauguration faite, l'État se retire, abandonnant aux autorités locales et aux citoyens l'exécution du nouveau service. (...) Je comprends j'admets, je réclame au besoin l'intervention de l'État dans toutes ces grandes créations d'utilité publique ; je ne vois pas la nécessité de les laisser sous sa main une fois qu'elles ont été livrées au public.

Proudhon, *Du principe fédératif* (1863), I, VIII, « Constitution progressive ».

L'unité : force et fragilité du gouvernement ; corruption corrélative et nécessaire de la presse

Remarquez d'abord que le gouvernement, par l'immensité de ses attributions, par l'excès de sa centralisation, est organisé de manière à soulever à la fois contre lui le plus d'impatience et le plus d'envie possible. Tandis que les uns voudraient le briser, les autres songent à s'en saisir ; les mêmes critiques, les mêmes reproches serviront contre les uns et contre lui aux uns et aux autres. Je répète, et ne saurait trop répéter, que cette situation est fatale : qu'elle résulte de la constitution unitaire de l'Etat, du rôle exorbitant que le gouvernement est appelé à jouer, du droit dévolu à tout citoyen d'exprimer son opinion sur la politique du ministère, de l'arrière-pensée qui a fait de la compétition systématique des minorités une garantie contre l'absolutisme du gouvernement. (...)

La presse est un instrument de publicité, indifférent par lui-même à la vérité comme au mensonge, à la liberté comme au despotisme, et qui ne vaut que par la puissance des partis qu'elle sert. Or peut-on dire que les partis, armés de la presse, du droit de réunion etc., soient impuissants contre le pouvoir ? Mais c'est sur cette impuissance des partis qu'est fondé le système parlementaire, et voyez l'usage que depuis 89 ils en ont fait. (...)

Le public a été empoisonné d'idées fausses, engourdis dans ses préjugés ; tous les intérêts mis en souffrance, la paix de l'Europe à chaque instant compromise, les masses surexcitées, le gouvernement enfin, ruiné dans l'opinion, et cela toujours au moment où il semblait mériter l'indulgence du pays. On crie contre la répression : comparée à la multitude des méfaits, à la profondeur de l'immoralité, elle est insignifiante. Mille années de prison et 100 millions d'amende n'expieraient pas les crimes de la presse seulement depuis le 2 décembre.

Proudhon, *De la capacité politique des classes ouvrières*, (1865, posthume), III, 6 « Liberté de la presse ».

Les mythologies politiques populaires, sources du préjugé gouvernemental

Une observation à faire en général sur les sciences morales et politiques, c'est que la difficulté de leurs problèmes vient surtout de la manière figurée dont la raison primitive en a conçu les éléments. Dans l'imagination populaire, la politique, de même que la morale, est une mythologie. Là tout devient symbole, mystère, idole. Et c'est cet idéalisme qui, adopté de confiance par les philosophes comme expression de la réalité, leur crée ensuite tant d'embarras. (...)

Plein de mythes, et se considérant comme une collectivité essentiellement indivise, comment le peuple saisirait-il de plein saut le rapport du citoyen et de la société ? (...) Là où règne le suffrage universel dans sa naïveté, on peut affirmer d'avance que tout se fera dans le sens de l'indivision. Le peuple étant la collectivité qui renferme toute autorité et tout droit, le suffrage universel, pour être sincère dans son expression, devra autant que possible être lui-même indivis, c'est-à-dire que les élections devront se faire par scrutins de liste : il s'est même trouvé en 1848 des unitaires qui demandaient qu'il n'y ait qu'une seule liste pour les quatre-vingt-six départements. De ce scrutin indivis surgit donc une assemblée indivise, délibérant et légiférant comme un seul homme. En cas de division du vote, c'est la majorité qui représente, sans diminution aucune, l'unité nationale. De cette majorité sortira à son tour un Gouvernement indivis qui, tenant ses pouvoirs de la Nation indivisible, est appelé à gouverner et administrer collectivement, indivisément, sans esprit de localité ni intérêt de clocher. C'est ainsi que le système de centralisation, d'impérialisme, de communisme, d'absolutisme – tous ces mots sont synonymes – découle de l'idéalisme populaire ; c'est ainsi que dans le pacte social, conçu à la manière de Rousseau et des jacobins, le citoyen se démet de sa souveraineté, et que la commune, au dessus de la commune, le département et la province, absorbés dans l'autorité centrale, ne sont plus que des agences sous la direction immédiate du ministère.

Les conséquences ne tardent pas à se faire sentir : le citoyen et la commune déchus de toute dignité, les envahissements de l'État se multiplient et les charges du contribuables croissent en proportion. Ce n'est plus le gouvernement qui est fait pour le peuple, c'est le peuple qui est fait pour le gouvernement. Le Pouvoir envahit tout, s'empare de tout, s'arroge tout, à perpétuité, toujours. (...) Le citoyen n'a plus à s'occuper que d'accomplir dans son petit coin sa petite tâche recevant son petit salaire, élevant sa petite famille, et s'en remettant pour le surplus à la Providence du gouvernement. (...)

Etrange système, où le Peuple ne peut exercer la souveraineté sans s'exposer à briser le gouvernement, ni le gouvernement user de sa prérogative sans marcher à l'absolutisme !

Proudhon, *Du principe fédératif*, 1863, I, X, « idéalisme politique ».

La Forme impersonnelle du gouvernement Républicain.

La République est la forme de gouvernement à laquelle tend l'humanité. On peut la définir : un gouvernement dans lequel le Droit et la Liberté jouent le premier rôle, par opposition à toutes les autres formes du gouvernement, formé sur la prépondérance de l'Autorité et de la Raison d'État. Plus l'action de la liberté et du droit se généralise, plus la République se perfectionne ; elle serait parfaite, elle aurait réalisé son idéal si le Droit et la Liberté régnaient seuls. De cette définition l'on peut conclure que la république n'existe encore nulle part, et qu'elle n'a jamais existé.

Pour établir le gouvernement républicain dans sa vérité, cinq conditions sont requises :

1° Définition du droit économique.

2° Balance des forces économiques, formation des groupes agricoles, industriels, organisation des services d'utilité publique (crédit, escompte, circulation, transport, dock etc.) d'après le principe de mutualité et de gratuité, ou prix de revient.

3° Garantie politiques : liberté de la presse et de la tribune, initiative parlementaire, publicité et contrôle, extension du jury, liberté de réunion et d'association, inviolabilité de la personne, du domicile, du secret des lettres ; séparation complète de la justice et du gouvernement.

4° Décentralisation administrative, résurrection de la vie communale et provinciale.

5° Cessation de l'état de guerre, démolition des forteresses, abolition des armées permanentes.

Dans ces conditions, le principe d'autorité tend à disparaître ; l'Etat, la chose publique, *res publica*, est assis sur la base, à jamais inébranlable, du droit et des libertés locales, corporatives et individuelles, du jeu desquelles résulte la liberté nationale. Le gouvernement, à vrai dire, n'existe plus ; la société va d'elle-même par la spontanéité de ses forces, libres et pondérées ; l'action du Prince ou du chef de l'État y paraît aussi peu que possible : c'est cette impersonnalité, résultat de la liberté et du droit, qui caractérise surtout le gouvernement républicain.

Proudhon, *De la justice dans la Révolution et dans l'Eglise*, quatrième étude, note D à la seconde édition (1860).